

*Mémoire de la Fédération de
l'Union des producteurs agricoles
d'Abitibi-Témiscamingue*

2005-02-16



*« Miser sur le développement
durable : pour une meilleure
qualité de vie »*



**Fédération de l'UPA
d'Abitibi-Témiscamingue**
970, avenue Larivière
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
Tél. : (819) 762-0833, téléc. : 762-0575
abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

1. Introduction

Le gouvernement du Québec interpelle les citoyens et les diverses organisations sur leur vision du plan de développement durable qu'il propose.

D'entrée de jeu, pour la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, il y a tout lieu de penser que cette tournée s'inscrit davantage dans l'objectif de redorer l'image du gouvernement, en utilisant un sujet d'actualité qui préoccupe les Québécois et Québécoises, l'environnement. C'est sûrement ce qui explique la présence du ministre Thomas J. Mulcair, à chacune des rencontres prévues dans toutes les régions du Québec.

Pourtant, quand nous y regardons de plus près, le développement durable devrait avoir un sens beaucoup plus global. En effet, par le développement durable, on devrait pouvoir concilier le développement économique et social, tout en s'assurant de protéger les ressources naturelles. En ce sens, il y a lieu de se questionner, à savoir si la réflexion qui s'amorce assurera l'intégration de ces trois concepts. La présence unique du ministre de l'Environnement témoigne d'une préoccupation plus axée sur l'environnement. Pour le monde agricole de l'Abitibi-Témiscamingue et pour assurer le maintien du secteur, le développement économique, social et environnemental se doit d'être considéré dans son ensemble. Espérons que c'est à ce défi global que le gouvernement réussira enfin à répondre. Depuis 1997, le monde agricole a subi trois réformes importantes, en matière de réglementation environnementale, malgré sa prise en main pour la protection de l'environnement. Les entreprises agricoles ont investi beaucoup de temps, d'efforts et d'argent pour répondre à cet enjeu et à la réglementation qui en découle.

Force nous est de constater que cet engagement ferme du monde agricole a été peu reconnu et encouragé par les gouvernements. La mobilisation du secteur autour de l'agroenvironnement devient plus difficile, puisque l'enjeu économique du développement agricole est menacé par sa situation de crise du revenu. Le gouvernement a complètement bafoué les efforts de protection de l'environnement des entreprises agricoles et ne les a pas concrètement reconnus. En plus, le gouvernement a concentré son intervention à la mise en place d'une réglementation environnementale mur à mur, sans évaluer l'impact réel sur l'environnement. Est-ce que les cibles environnementales en Abitibi-Témiscamingue sont les mêmes que celles des régions de Chaudière Appalaches, du Bas St-Laurent ou de la Montérégie? Il est clair que non, puisque les activités économiques, les ressources naturelles et la concentration de la population, sont très différentes. Est-ce que cette vision intégrée a été considérée jusqu'à maintenant? Encore une fois, il est évident que la réponse est négative.

Pour l'appareil gouvernemental, cette intégrité du défi environnemental, économique et social doit être la base de toute cette réflexion. Pour les régions périphériques, le développement demeure un défi de taille, important et très fragile, qui implique une vision globale, actuellement mal définie par le gouvernement. Espérons que, cette fois-ci, le gouvernement entende les doléances du monde agricole et les inscrive dans le plan de développement durable. Nos attentes sont grandes, le secteur agricole se porte mal, les défis à relever sont immenses, le monde agricole ne pourra y arriver sans une vision globale du gouvernement.

2. Le secteur agricole en Abitibi-Témiscamingue, une goutte d'eau dans l'océan

L'Abitibi-Témiscamingue est un immense territoire de 6,4 millions d'hectares. Quand on y regarde de plus près, le territoire de la région correspond à celui des régions administratives de la Montérégie, de l'Estrie, de Chaudière Appalaches et du Bas St-Laurent. Ces régions pourraient donc être intégrées dans celui de l'Abitibi-Témiscamingue. Par contre, il est clair que la pression qu'on exerce sur les ressources y est très différente. Au niveau agricole, on compte actuellement environ 740 entreprises agricoles, qui produisent un chiffre d'affaires de 90 millions de dollars. L'agroalimentaire est d'ailleurs le troisième

secteur d'activité économique de la région, après le secteur minier et forestier. L'agriculture de la région se caractérise par une faible concentration de sa production, sur un modèle de production extensive. En effet, on compte 0,46 unité animale par hectare, comparativement à 0,83 à l'échelle du Québec.

La ferme moyenne en Abitibi-Témiscamingue exploite 250 hectares, soit le double de la ferme moyenne du Québec. On cultive environ 109 000 hectares, dont 80 % sont consacrés à la production de fourrage et au pâturage. À peine 20 % des sols cultivables se concentrent dans les productions annuelles. Les terres détenues par les producteurs et productrices agricoles sont dotées d'écrans boisés naturels, puisqu'en moyenne, 40 % de leurs superficies sont boisés.

L'agriculture de la région se spécialise en production animale, de types bovine, laitière, ovine et porcine. Près de 80 % de ces productions se font sous gestion de fumier solide. L'élevage bovin a été développé à l'image de l'Ouest canadien, où les animaux sont gardés à l'extérieur sur structures minimales. Ce modèle est aussi reproduit en production ovine. Pour ces élevages extérieurs, l'entreposage des fumiers se pratique par des amas aux champs. En ce qui concerne le bilan d'azote et de phosphore, on y constate, encore une fois, une utilisation rationnelle, puisqu'ils sont globalement déficitaires. Il faut dire, qu'en fonction des grandes superficies détenues, en moyenne par ferme, l'usage d'engrais minéraux ou organiques s'applique à doses restreintes, dans le contexte où, malgré des rendements moins élevés, les superficies récoltées sont plus grandes et permettent de répondre aux besoins alimentaires des troupeaux. L'usage des pesticides est aussi une pratique limitée sur, à peine, 10 % des superficies cultivées. Dans un tel contexte de production, la pression sur les ressources est moins grande et devrait être un avantage concurrentiel pour le secteur.

Les fermes de l'Abitibi-Témiscamingue sont toutes des fermes familiales et le phénomène de l'intégration est totalement absent. L'agriculture de l'Abitibi-Témiscamingue est à l'image de la région : jeune, dynamique, mais fragile. La présence d'une crise du revenu, associée à la crise de la « vache folle » affecte grandement le secteur agricole et le rend vulnérable à des modifications importantes, législatives, commerciales ou autres. Le maintien des fermes est un enjeu majeur actuellement. La région de l'Abitibi-Témiscamingue compte déjà un nombre réduit de fermes pour assurer le maintien de services, tels que les médecins vétérinaires, les fournisseurs d'intrants, les vendeurs de machinerie, etc. Le maintien d'une masse critique de fermes est essentiel pour assurer une certaine dynamique du milieu. La Fédération régionale de l'UPA est particulièrement préoccupée par cet aspect, dans la situation difficile où l'agriculture se retrouve.

3. *L'engagement environnemental des producteurs et productrices agricoles du Québec, bafoué par le gouvernement*

Depuis 1990, les producteurs et productrices agricoles du Québec se sont engagés activement dans la stratégie agroenvironnementale. Cette stratégie représente leur plan de développement durable. On se dote d'une vision globale et on adopte de façon proactive, une stratégie agroenvironnementale avec des objectifs mesurables à atteindre. En 1998, à la suite de la *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire*, les producteurs et productrices poursuivent leurs engagements agroenvironnementaux. De façon volontaire, les entreprises agricoles participent à un portrait du secteur qui permet de rejoindre 88 % des fermes du Québec. C'est à partir de ces nouvelles données, que l'UPA redéfinit, avec les producteurs et productrices agricoles, une stratégie bonifiée, accompagnée des résultats tangibles à atteindre.

Forts de cet engagement, les résultats sont de plus en plus visibles. En 2000, les efforts s'accroissent et trente plans d'action régionaux et sectoriels sont alors adoptés. On se donne collectivement six axes d'intervention :

- Pollution diffuse (azote et phosphore);
- Rejets d'azote et de phosphore dans les fumiers et lisiers;

- Pollution localisée (azote et phosphore);
- Érosion hydrique et éolienne des sols;
- Odeurs à l'épandage;
- Pollution diffuse par les pesticides.

Des résultats concrets sont obtenus, pour une protection accrue des ressources et adaptée à la réalité agricole de chaque région. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, bien que la pression sur l'environnement soit plus faible, le monde agricole participe de façon concrète aux chantiers de la stratégie agroenvironnementale :

- Amélioration de l'entreposage étanche des fumiers : 155 projets réalisés entre 1999 et 2003; 7,5 millions de dollars y sont investis par les entreprises agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Utilisation des pesticides sur, à peine, 10 % de nos superficies;
- L'accès des animaux aux cours d'eau est de plus en plus limité (plus de 60 % n'y ont plus accès);
- Le bilan déficitaire en azote est toujours confirmé;
- Le bilan déficitaire en phosphore est confirmé dans 292 cas sur 295;
- Plus de 60 % des entreprises agricoles visées ont réalisé un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et un bilan de phosphore;
- Le traitement des eaux de laiteries s'accroît;
- L'utilisation naturelle des bandes riveraines en Abitibi-Témiscamingue se poursuit et on maintient ces bonnes pratiques;
- Une proportion de 28 % des entreprises agricoles sont membres volontaires d'un club agroenvironnemental. Ces entreprises bénéficient d'une expertise agronomique individualisée pour les soutenir dans leurs pratiques agroenvironnementales;
- Meilleure utilisation des engrais de ferme (meilleure incorporation et meilleure période d'épandage);
- Réalisation de 49 activités de sensibilisations auprès des producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue, entre 1998 et 2004. Près de 1 500 producteurs et productrices y assistent;
- Concertation accrue des intervenants du milieu agricole en Abitibi-Témiscamingue;
- Amélioration du drainage des terres agricoles (de 9 % à 24 % des superficies);
- Etc.

Évidemment, tous ces résultats et cette prise en main n'ont pu être obtenus sans un engagement ferme des producteurs et productrices agricoles. C'est d'ailleurs ce que révèle un sondage de Statistique Canada (enquête financière sur les fermes de 2002) qui place les agriculteurs et agricultrices québécois en tête de liste au regard des investissements en agroenvironnement. Selon cette enquête, les producteurs et productrices agricoles du Canada ont investi en 2001, en moyenne 1 091 \$ par ferme, alors que ceux du Québec ont déclaré des investissements plus élevés, soit 4 146 \$ par ferme.

Les producteurs et productrices agricoles se sont fermement engagés dans le plan de développement durable, depuis près de 10 ans. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas reconnaître tous ces efforts. Dans un premier temps, les gouvernements n'ont jamais cessé de revoir les normes environnementales, de les modifier et de les resserrer. Depuis 2002 seulement, les règlements suivants ont été imposés au secteur :

- Règlement sur les exploitations agricoles (2002);
- Règlement sur le captage des eaux souterraines (2002);
- Code de gestion des pesticides (2003);
- Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (2003);
- Directives sur les odeurs causées par les déjections animales;
- Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles (2004).

Tous ces règlements changeants ont évidemment créé un contexte d'incertitude et de pression sur le monde agricole. Pendant ce temps et malgré les engagements des différents gouvernements pour soutenir financièrement les entreprises agricoles dans tous ces changements, les aides accordées ont été beaucoup moins importantes que celles promises.

Au fur et à mesure que les exigences environnementales augmentent, que les aides sont déficientes, que la bonne volonté manifeste des producteurs et productrices n'est pas reconnue du gouvernement, la grogne du monde agricole ne cesse d'augmenter.

Pourquoi ne reconnaît-on pas les efforts environnementaux des producteurs et productrices agricoles? Pourquoi les règles du jeu changent-elles constamment? Pourquoi tous les secteurs d'activités du Québec ne sont-ils pas soumis à des règles équivalentes de protection de l'environnement? Pourquoi, on n'accorde pas un support financier adéquat au secteur agricole? En matière environnementale, s'attaque-t-on aux plus faibles, à ceux et celles qui n'ont pas nécessairement les moyens de contester le ministère de l'Environnement et ses lois? Adopte-t-on des lois en fonction de la pression, plutôt qu'en fonction des risques réels environnementaux? Voilà tant de questions et si peu de réponses qui restent un goût amer dans la gorge des producteurs et productrices agricoles, qui questionnent actuellement la pertinence de s'être engagé volontairement dans une stratégie agroenvironnementale. Le monde agricole de l'Abitibi-Témiscamingue a la nette impression que, de toute façon, cela ne sera jamais assez et qu'au bout du compte, une très faible proportion des fermes auront les moyens financiers de répondre à toutes ces exigences. La crise des revenus nets ne fera qu'accentuer cette réalité.

En plus, le ministère de l'Environnement a pris plus de deux ans pour statuer sur la reconduction des amas aux champs et les *Guides de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers*. De plus, l'orientation actuelle apporte de nombreux questionnements. Un climat d'incertitude important est omniprésent en région, puisque le modèle agricole extensif de l'Abitibi-Témiscamingue doit obligatoirement pouvoir compter sur ces deux techniques agroenvironnementales, afin d'assurer le maintien et le développement des entreprises bovines et ovines. Pourtant, les études sont très concluantes sur l'efficacité agroenvironnementale de ces techniques, dans un milieu où les sols sont argileux. On se questionne encore et on met des balises qui servent probablement à maintenir des emplois à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, au lieu de servir les enjeux environnementaux eux-mêmes.

L'attitude actuelle du gouvernement face au secteur agricole favorise un désengagement du monde agricole, en matière agroenvironnementale. Pourtant, nous étions sur une excellente lancée. Aussi, en matière environnementale, le citoyen a tendance à être très revendicateur, tant que les engagements ne s'inscrivent pas dans sa cour. Il est facile de décrier, mais difficile lorsqu'il est temps de s'engager. Il serait pourtant facile, pour nous, d'en faire autant si on y regarde de plus près :

- Qui se préoccupe des parcs à résidus miniers?
- Où en sommes-nous avec l'assainissement des eaux usées des municipalités?
- Où en sommes-nous en terme de recyclage, de politiques d'emballage?
- Quand s'attaquera-t-on à l'une des principales sources de pollution : les transports; à quand l'obligation au transport en commun, aux sources d'énergie alternatives?

Mais à quoi cela sert-il de regarder dans la cour du voisin? Pour un développement durable viable, il ne faut pas toujours répondre par la réglementation. Il y va davantage des engagements fermes de tous les partis. C'est le meilleur gage d'un plan de développement durable. Une volonté collective où chacun individuellement s'engage dans la protection de l'environnement.

4. *Le contexte de mondialisation des marchés; l'environnement, un enjeu propre à chaque pays*

L'ouverture des marchés a entraîné des changements importants au niveau de l'agroalimentaire. La concentration des entreprises, l'arrivée de nouveaux joueurs internationaux, le déplacement des centres de profits et la volonté des consommateurs à toujours bénéficier de produits à moindre coût, rendent la concurrence très féroce. Le prix des produits est souvent le premier critère d'achat, peu importe sa provenance et les conditions de productions. Est-ce que les règles environnementales, de salubrité, de conditions de transport, de travail, sont toutes égales? Il est évident que non.

Des expériences régionales sont d'ailleurs éloquentes à ce sujet. Dans le contexte de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a tenté d'assurer l'approvisionnement d'un distributeur régional, en bœuf haché. Malgré sa volonté d'assurer un approvisionnement régional et de soutenir la production bovine, l'écart de prix entre la viande provenant de la région et celle de l'Uruguay, offerte aux épicerie de la région, a fait en sorte que nous n'avons pas pu conclure une entente « gagnante-gagnante » pour les producteurs, productrices agricoles et le distributeur.

Comment expliquer une telle réalité?

Bien qu'on ait pu nous confirmer que cette viande était estampillée « approuvé Canada », on ne pouvait nous confirmer sa salubrité, ni les conditions d'élevage, la protection des ressources et les conditions d'abattage. Imaginons, en plus, l'impact du transport sur l'environnement planétaire.

Dans un contexte où la réglementation est différente à travers le monde, la possibilité de concurrencer de tels pays est de plus en plus difficile. L'autre stratégie serait peut-être de décider de s'approvisionner uniquement là où c'est le moins cher, mais cette stratégie rend un pays vulnérable sur son besoin de se nourrir, besoin de première nécessité. De plus, laisser disparaître l'agriculture, c'est laisser disparaître un pan de l'économie, du développement des régions et la contribution de ces hommes et ces femmes à la vie communautaire de leur localité. Il nous semble que le Québec ne pourrait pas s'en priver, mais encore une fois, il faudra réussir à concilier économie, environnement et conditions mondiales du marché. Comme les règles du jeu sont différentes et qu'ici, nous sommes proactifs en matière de protection de l'environnement, les écarts ne font que s'agrandir entre les pays. C'est un enjeu majeur, qui se devra d'être intégré dans le plan de développement durable du Québec, si on veut garder un secteur d'activité en santé, tout en assurant la régénération de nos ressources.

5. *Les attentes des producteurs et productrices agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue face à un plan de développement durable*

Pour les producteurs et productrices agricoles, le développement durable a toujours été un enjeu important, mais sûrement pas de la façon dont le gouvernement l'applique et souhaite le bonifier par son projet de loi.

Pour nous, la préoccupation de transmettre les entreprises d'une génération à l'autre a été et sera toujours la plus grande fierté des hommes et des femmes qui pratiquent l'agriculture. Il n'y a qu'à voir le regard du père et de la mère qui sont assurés que leur fils ou leur fille prendra la relève pour le comprendre. Cependant, le manque de vision globale du gouvernement, en matière de développement durable, risque d'entraîner le secteur agricole dans une situation très précaire. On y est déjà arrivé. Au nom de la protection de l'environnement, on a bombardé le monde agricole de diverses réglementations, de plus en plus sévères. Avec ce plan de développement durable, on veut surtout accroître le contrôle (vérificateur général adjoint), introduire le concept de pollueur-payeur et celui d'un nouveau droit dans la *Charte des*

droits et libertés de la personne. Cela se fera, évidemment, par des lois et règlements en matière environnementale et c'est là que le bât blesse. Est-ce que ces règlements s'attaquent aux bonnes cibles, aux vrais problèmes, à ceux qui ont le plus d'incidences sur la qualité des eaux, sur la qualité de l'air et sur la dégradation des sols? En matière agricole, on peut clairement en douter. En effet, avec les derniers règlements, on a appliqué des mesures qui sont les mêmes à travers tout le Québec. Les réalités sont pourtant très différentes d'une région à l'autre. Des études sont venues confirmer que certaines techniques agricoles avaient peu d'impact négatif sur l'environnement. On les remet alors en doute et on continue d'éviter de les reconnaître. Pendant ce temps, les agriculteurs et agricultrices demeurent dans l'incertitude quant aux améliorations à appliquer. Pendant ce temps, les entreprises agricoles attendaient qu'un signal clair leur soit donné. Au niveau du *Guide de bonnes pratiques* et de la pratique des amas aux champs, un signal est finalement venu en décembre dernier, après deux ans d'attente, mais encore une fois, il est tellement ambivalent et apporte tant de questions au niveau environnemental. Comment expliquer qu'on accepte de reconduire une technique selon le cheptel actuel et qu'on refuse de l'appliquer pour expansion? Comment le risque environnemental peut-il être plus grand pour le fumier mis en amas de la 101^e vache bovine, alors que celles des 100 premières ne l'étaient pas? On fait encore face à une aberration qu'on ne peut comprendre. Aussi, il y a plusieurs autres exemples clairs qui démontrent que les mesures d'adaptation environnementale ne sont pas au rendez-vous :

- Production d'un bilan de phosphore dans des régions nettement déficitaires;
- Imposition d'un moratoire porcin, pendant deux ans, dans les régions où la production est quasiment inexistante, où la concentration animale est faible et où des projets de transformation à valeur ajoutée tentent de voir le jour;
- Normes de distances de localisation des bâtiments, d'enclos, fixées sans tenir compte des caractéristiques géophysiques (L'eau de ruissellement ne peut pas monter. L'atteinte de contaminant à la nappe phréatique, en sol argileux, etc.). On établit une distance, sans fondements.

Les producteurs et productrices agricoles investissent donc temps, énergie et argent pour répondre à des normes qui ne sont pas adaptées à la situation. Ceci a pour effet de réduire les marges de manœuvre des entreprises agricoles, qui étaient déjà très minces et de favoriser la concentration de la production entre les mains de moins de propriétaires. Si on croit qu'il s'agit d'un choix durable, nous, nous le questionnons. Dans un tel contexte, on a beau, par l'adoption d'un plan de développement durable, se donner des résultats mesurables, assurer un plus grand contrôle, faire payer les pollueurs, si nos cibles ne sont pas les bonnes, si on ne s'attaque pas aux vrais problèmes, nous risquons d'avoir perdu au niveau économique et social, sans avoir eu les gains environnementaux significatifs. Une vision d'ensemble de la problématique environnementale, par la région, s'impose. On ne doit certainement pas avoir les mêmes cibles d'intervention à Montréal qu'en Abitibi-Témiscamingue. Pourtant, c'est la même médecine qui s'applique. Il en est de même avec nos concurrents étrangers.

La protection de l'environnement est un enjeu de société. On doit être conscient de ce choix et l'assumer entièrement. L'accompagnement financier de l'État est primordial pour assurer ce virage. En agriculture, cet accompagnement financier n'a d'ailleurs jamais été à la hauteur des annonces faites.

Au niveau de la consommation des produits, souvent, nous ne connaissons rien des conditions environnementales dans lesquelles ils ont été produits. La société québécoise choisit de se soucier de son environnement et d'y investir une partie de ses taxes, mais ce que nous consommons peut être différent et nous ne pouvons pas en faire l'analyse. Ce que nous produisons ici, selon des règles environnementales acceptables et d'une grande salubrité, ce n'est pas nécessairement le consommateur québécois, ni même canadien qui en bénéficie. En plus, on transporte les produits d'un océan à l'autre.

L'autre piège, dans lequel le gouvernement ne doit pas encore tomber, c'est d'agir sous la pression populaire, sans analyse globale sur l'environnement. Le phénomène « je m'engage, tant que ce n'est pas dans ma cour » est très lourd en matière environnementale. Dans ce sens, la modification de la *Charte des droits et libertés* ne fera qu'amplifier cette réalité, qui finira par ne plus être gérable.

Au niveau agricole, avec tous ces règlements, la démobilisation est forte. On aura beau donner des infractions, par-dessus des infractions, les conséquences seront probablement l'abandon de la production. Alors que si on permettait l'engagement volontaire, en laissant du temps aux entreprises agricoles pour intégrer de nouvelles façons de faire, ce serait davantage un gage d'avenir pour le secteur agricole. Le secteur agricole mériterait qu'on module les réglementations environnementales actuelles et qu'on permette leur intégration graduelle. Il est clair que l'implantation de nouvelles réglementations ne pourra être absorbée par le secteur. La capacité financière des fermes n'est plus au rendez-vous et la pression commerciale des prix ne fait qu'accentuer les écarts entre nous. Il faut que ce choix de société soit soutenu par les gouvernements. La responsabilisation des entreprises agricoles a déjà été démontrée, le support financier du gouvernement reste à concrétiser, en fonction des attentes exprimées. Là aussi, il faut avoir les moyens de nos ambitions. Plutôt que d'appliquer une approche punitive, pourquoi ne pas en préconiser une proactive, où les initiatives environnementales seraient reconnues et récompensées? Les résultats ne seraient que plus probants.

Enfin, espérons que, cette fois-ci, le monde agricole sera réellement entendu et que ses préoccupations seront intégrées au plan de développement durable.
